

DÉCLARATION CFTC : Mise en marché des contrats MPA et MAO

Après un CSE de présentation en Février 2026 et une commission transformation en Mars 2026 sur le sujet de la mise en marché des contrats MPA et MAO, nous pouvons aujourd'hui rendre un avis sur ce projet global.

Il s'agit avant tout d'une évolution des offres de nos contrats garantie accidents et obsèques actuels.

Après analyse, nous considérons que ce projet répond à une volonté d'adaptation aux évolutions des besoins des assurés ainsi qu'aux standards du marché.

Pour le contrat Macif Protection Accidents, nous soulignons positivement :

- le maintien d'un socle de garanties solide, couvrant notamment l'ensemble de la famille et les accidents de la vie privée
- l'enrichissement des garanties, en particulier en matière d'indemnisation et d'assistance
- l'intégration de nouvelles prestations répondant à des besoins spécifiques, notamment pour certains publics
- la mise en place d'une offre structurée en quatre formules, permettant une meilleure lisibilité et une adaptation aux différents profils

Ce projet constitue ainsi une évolution cohérente, de nature à améliorer la qualité et l'attractivité de l'offre proposée.

Concernant le contrat Macif Assurance Obsèques, nous notons positivement les points suivants :

- une offre se voulant accessible tant en niveau de garantie qu'en tarif
- une offre enrichie en service
- une mise en conformité avec la législation

Toutefois, la CFTC souhaite formuler un certain nombre de points de vigilance :

- les futurs tarifs des 2 nouveaux contrats inconnus à ce jour doivent rester compétitifs
- la prise en compte de l'interruption de vente entre juin et décembre des prestations de service pour le contrat Obsèques sur la rémunération variable

Vous voulez avoir toutes les infos en temps réel ?

Retrouvez-nous sur Facebook & Instagram !

© Section SN2A-CFTC MACIF - cftcmacif@gmail.com - MARS 2026



- l'impact de la vente unique de la formule capital alors que la Macif avait pris pour habitude de pousser la formule "prestation"
- la prise en compte dans les objectifs de l'impact tarifaire de la nouvelle offre MPA
- des consignes claires pour prendre en compte ces impacts sur les EEP 2027 des salariés et sur leurs rémunérations variables.

Pour conclure, sous réserve que les éléments précités soient bien respectés, la CFTC rendra un avis favorable sur la mise en œuvre de ce projet.

Vous voulez avoir toutes les infos en temps réel ?

Retrouvez-nous sur Facebook & Instagram !

© Section SN2A-CFTC MACIF - cftcmacif@gmail.com - MARS 2026

